



Piscines Magiline

par Christophe Leroy

Sur la technique de construction...

Le principe de la structure modulaire brevetée Magiline, c'est un coffrage permanent fabriqué par injection polypropylène allant de 1,20 m à 1,50 m de hauteur. Il permet de réaliser toutes les formes de bassins tout en respectant les normes contraignantes des ouvrages BAEL (la norme des ouvrages du bâtiment, des ponts, des châteaux d'eau...); sa conception alvéolaire, béton armé banché, permet d'enfermer de l'air et de réduire ainsi l'échange thermique entre l'eau et la terre.

Sur les avantages de cette technique...

Cette technique permet de tenir compte de toutes les attentes des consommateurs et des contraintes des terrains : chaque bassin devient unique et personnalisé. Ce concept permet d'avoir une piscine auto-stable sans jambage ni renfort, et un local technique intégré. Le terrassement est donc réduit au minimum puisqu'il faut compter 15 cm supplémentaires seulement ; le jardin reste préservé et c'est une économie de 20 m3 de déblai et remblai qui est réalisée pour une piscine de 8 m x 4 m. La mise en œuvre est facile et rapide (6 à 8 jours hors séchage béton !) et les escaliers monobloc sur-mesure sont pré-montés et protégés en usine. Imputrescible et non corrodable, cette structure assure au bassin une longévité garantie, une grande fiabilité et une étanchéité totale. Enfin, Piscines Magiline qui s'engage dans un vaste projet d'ECO responsabilité, utilise pour sa structure de la matière première recyclée, de qualité supérieure.

